

# "Doulas de Fin de Vie Suisse"

## CHARTE



Association  
*Doulas de Fin de Vie Suisse*

"Accompagner la mort  
comme on accompagne la naissance"

La charte de l'association suisse des doulas de fin de vie (Doulas de Fin de Vie Suisse) développe les principes fondateurs et points fondamentaux engageant ses membres actifs. Elle regroupe les bonnes pratiques, les valeurs et l'éthique que l'association souhaite porter. Chaque doula de fin de vie ayant signé cette charte doit en garder les fondamentaux à l'esprit lors de sa pratique.

### Principes de la pratique d'un-e doula de fin de vie (thanadoula)

1. Accompagner non médicalement, guider, assister et soutenir une personne en fin de vie et/ou ses proches. Le ou la doula de fin de vie le fait avec chaleur, empathie, bienveillance, non jugement et compassion afin de faciliter une mort et une entrée dans le processus de deuil les plus sereins possibles.
2. Pratiquer l'écoute active afin de pouvoir identifier les besoins et souhaits. Accueillir, reconnaître et prendre en compte, dans la mesure du possible et de ses propres limites, les besoins individuels de l'accompagné-e.
3. Accompagner avec conscience sur les plans émotionnel, spirituel, affectif, physique et pratique. Veiller à ce que l'accompagné-e se sente accueilli-e et soutenu-e, ceci quels que soient ses choix.
4. Créer et maintenir pour l'accompagné-e un espace serein, doux et chaleureux, propice au soulagement, quel que soit l'endroit où il/elle se trouve.
5. Respecter et honorer les croyances et pratiques religieuses / spirituelles ou athées / agnostiques de l'accompagné-e.
6. Travailler en tant que praticien-ne multiconfessionnel-le et non confessionnel-le qui respecte et honore les croyances de l'accompagné-e et de ses proches sur la vie, la mort ou l'après-vie en s'abstenant de tout prosélytisme.
7. Soutenir et assister les proches qui souhaitent veiller ou faire veiller la personne en fin de vie avant ou après son décès.
8. Offrir soutien et guidance à la famille et aux proches endeuillés.
9. Proposer, soi-même ou via un-e autre professionnel-le, des techniques et approches de soutien empreintes de compassion pour aider à soulager la douleur et l'anxiété.

10. Prendre soin de soi, savoir reconnaître et accueillir ses propres limites, et au besoin passer le relais à un-e collègue ou référer l'accompagné-e à un-e autre professionnel-le.
11. Conserver une posture non médicale en toute circonstance, ne pas faire de geste/acte médical et ne pas remplacer le personnel technique et/ou médical.
12. Maintenir une communication et une collaboration active, fluide et respectueuse avec les proches et les équipes soignantes.
13. Respecter le devoir de confidentialité et ne partager des informations qu'avec consentement de l'accompagné-e.
14. Etre au service de l'accompagné-e; ne pas vouloir "réparer" ou "sauver".
15. Maintenir son niveau de compétences en participant une fois par année à une des formations proposées par l'association et en utilisant sa bibliothèque et vidéothèque de référence.
16. Ne pas rester seul-e dans sa pratique; utiliser le réseau de collègues membres et les ressources mises à disposition par l'association, participer à au moins deux séances d'intervision par année.
17. Ne pas "abandonner" l'accompagné-e; au besoin le référer à un-e autre collègue ou professionnel-le compétent-e.

*Je soussigné-e m'engage à respecter les principes de la présente charte dans ma pratique de doula de fin de vie membre de l'association suisse des doulas de fin de vie (Doulas de Fin de Vie Suisse).*

*Nom(s) :* .....

*Prénom(s) :* .....

*Date :* .....

*Signature :* .....